

FORMATION EN ART-THÉRAPIE

Titre d'art-thérapeute répertorié par l'État au niveau II

Enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles – Code NSF : 330 V
Arrêté du 10 août 2012, Journal Officiel du 22 août 2012

TARIFS 2016/2017

	Financement Individuel	Financement Assisté
<p>►Prérequis : Bac + 2 minimum et compétences artistiques Non obligatoire pour les personnes ayant BAC + 3 minimum (ou équivalence officielle) et les compétences artistiques requises.</p>		
<p><i>Journée d'information-sélection pour l'entrée au cycle « Initiation à l'Art-thérapie » - Gratuit</i></p>		
Cycle <i>Initiation à l'Art-thérapie</i>	720 euros	960 euros
<p>►Prérequis : Bac + 3 minimum et compétences artistiques ou avoir validé le cycle <i>Initiation</i></p>		
<p><i>Stage de présentation-sélection pour l'entrée au cycle « Art-thérapie » (3 jours) - 74 euros</i></p>		
Cycle <i>Art-thérapie</i>		
Fondements théoriques et pratiques	2 100 euros	2 800 euros
Applications méthodologiques	1 350 euros	1 800 euros
<p>►Prérequis : Avoir validé ou en cours du cycle <i>Art-thérapie</i> Non obligatoire pour les personnes pouvant justifier de deux pratiques artistiques appliquées à l'Art-thérapie (lors du stage pratique par exemple).</p>		
Ateliers artistiques spécialisés		
Musicothérapie ou Édugraphie ou Arts corporels et thérapie ou Arts plastiques et thérapie	1 125 euros par atelier	1 500 euros par atelier

Dans tous les cas, le stagiaire devra régler l'adhésion annuelle (année civile) de 18,30 € à l'AFRATAPEM.

Pour obtenir un devis nominatif (après réception de votre dossier de candidature) - nous contacter

Règlement de la formation

Suite à la signature du contrat de formation entre le stagiaire et l'organisme de formation, le règlement s'effectue au fur et à mesure du déroulement de la formation. Pour les financements assistés, une convention est conclue entre l'organisme financeur et l'organisme de formation.

Financements possibles par les employeurs, les Pôles emploi, les collectivités territoriales, les OPCA (Fongecif, Afdas, ANFH, Unifaf, etc.), les fondations... après étude de dossier.

Afratapem : Organisme de DPC enregistré et évalué favorablement habilité à dispenser des programmes de DPC (OGDPC/Haute Autorité de Santé).